



Règlement de la course de char voile des « 100 kms de Leucate » **reportée aux 22 et 23 juin 2024**

Course d'endurance ouverte aux catégories suivantes :

Classe 5 sport, Exelor, Promo, Standard, Karts à voile 560 conformes aux règles de la classe, Blokart conformes aux règles de la classe, et chars loisir. *(La catégorie loisir comprend tous les chars qui n'entrent pas dans une classe ou une jauge habituellement reconnue en compétition. Toutefois ne seront acceptés que les chars à voile n'excédant pas les dimensions du standard (Longueur : 4.10 et Largeur : 2.60)).*

La course des 100 kms pourra être courue en solitaire ou en équipage de 2 pilotes, se relayant sur un même char. Un classement par catégorie sera effectué, sous réserve qu'il y ait un minimum de 5 chars classés dans la catégorie.

Pour des raisons logistiques le nombre de chars admis sur l'épreuve sera limité à 50. Les places seront attribuées dans l'ordre de réception des « Google form ».

Chaque pilote ou copilote participant à l'épreuve devra être titulaire d'une licence FFCV, ou ID-Fisly en cours de validité.

Les pilotes non licenciés devront prendre une licence annuelle ou journalière (10 € par jour de course) lors de la confirmation des inscriptions au bureau d'accueil du CVCL, le vendredi 21 juin 2024 de 16h00 à 17h30 ou le samedi 22 juin 2024 de 9h00 à 11h00

Frais d'inscription et validation des inscriptions

Les frais d'inscription seront perçus lors de la procédure de validation des inscriptions, qui conformément au Programme aura lieu le vendredi 21 juin 2024 de 16h00 à 17h30 et le samedi 22 juin 2024 de 9h00 à 11h00 au Bureau d'accueil du club CVCL.

- Pilote solo : 40 €
- Si pilote + copilote : 60 €
- Si licence journalière : +10 € par jour de course

Pour avoir une totale équité dans cette course d'endurance, et éviter les distorsions d'affichage des données liées à des appareils de marques ou de modèles différents, il a été décidé par le Comité d'organisation du CVCL, en accord avec le Directeur de course, de fournir à chaque concurrent pour la durée de l'épreuve le même modèle de compteur GPS. En conséquence, les données provenant de compteurs GPS autres que ceux fournis par l'organisation ne seront pas pris en compte.

Après avoir signé le formulaire de confirmation d'inscription au Bureau d'accueil du club CVCL, chaque concurrent devra amener son char dans « le parc coureur », où des bénévoles du club procéderont à l'installation des platines de GPS.

Information sur la ou les courses

La Course des 100 kms se déroulera sur une journée et ne pourra excéder 3 heures. Dans l'hypothèse où la course des 100 kms aurait été validée le samedi 22 juin 2024 pour toutes les catégories, des courses d'animation pourront être proposées aux coureurs le dimanche 23 juin 2024. Le résultat de ces courses seront sans incidence sur le classement de la course des 100 kms.

Lors du briefing coureur, selon l'orientation et les conditions de vent le Directeur de course précisera si les « Zone technique » et « zone d'arrivée » sont distinctes ou confondues.

Le Comité d'organisation fournira à chaque concurrent un compteur GPS portant un identifiant unique. Ce GPS devra être installé sur la platine qui a été préalablement montée sur chaque char, et devra rester en place pendant toute la durée de chaque manche de l'épreuve, puis restitué aux membres de l'organisation à la fin de la, ou des courses courues le samedi 22 juin 2024.

IMPORTANT : Les concurrents ne sont en aucun cas autorisés à mettre en marche les compteurs GPS installés sur leurs chars, sous peine de disqualification.

Les règles générales de l'épreuve seront les règles internationales de roulage et de course de la Fédération Internationale de Sand et Land Yachting (FISLY) telles que publiées sur le website de la FFCV. (Priorité à droite)

<https://ffcv.org/index.php/reglements/>

Les règles particulières de cette course d'endurance seront les suivantes :

DEPART

Un départ « chars arrêtés » sur une ou plusieurs lignes est prévu.

Seul le pilote sera autorisé à pousser le char au départ, sauf dérogation accordée par la direction de course.

Une fois les chars en place sur la ligne de départ, des contrôleurs de l'organisation activeront les compteurs GPS.

Après le départ, les concurrents ne seront en aucun cas autorisés à toucher au compteur. Seuls les Commissaires de la « Zone technique » ou de la « Zone de contrôle à l'arrivée » sont habilités à faire cette opération. Le manquement à ces dispositions entraîne la disqualification du pilote.

PASSAGE DES MARQUES DE PARCOURS

Le passage des marques de parcours est **OBLIGATOIRE**, et doit se faire en conformité avec les instructions données par le Directeur de course, lors du briefing coureur.

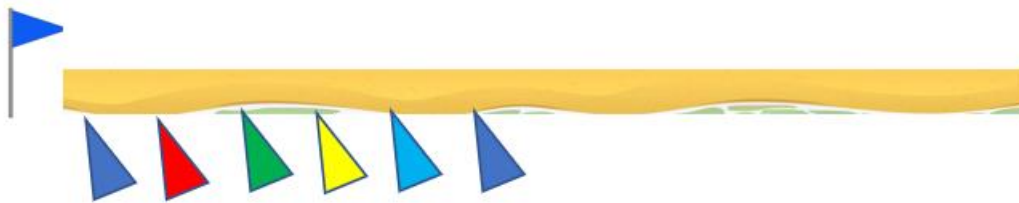
Le non passage d'une marque noté par un Commissaire de piste, entrainera la disqualification du pilote du char pour la manche.

DUREE DES COURSES ET ARRIVEE

Selon, les conditions météo, le nombre de participants et la typologie des chars engagés, le Directeur de course pourra mettre en place un parcours commun ou distinct, ainsi que des départs ou arrivées décalés propres à chaque catégorie ou groupe de catégories de chars.

Après le passage du drapeau matérialisant la ligne d'arrivée et la fin de la course, les pilotes devront se rendre **DIRECTEMENT** et à vitesse réduite dans la "Zone de contrôle à l'arrivée" où chaque pilote devra immobiliser son char en épi comme indiqué sur le schéma ci-dessous. Ceci, afin que les Commissaires présents dans la « Zone de contrôle à l'arrivée » puissent procéder à la collecte des données concernant la distance parcourue et le temps de course affichés au compteur GPS de chaque char.

Nota : Les chars doivent rester immobiles dans la zone d'arrivée pendant toute la procédure de collecte des données et jusqu'à ce que le Directeur de course autorise les pilotes à regagner à vitesse réduite, soit la ligne de départ pour une nouvelle manche, soit le parc coureur.



En cas de vent trop faible ou trop fort, le Directeur de course pourra arrêter la course. Dans ce cas, les pilotes de chars, après passage du drapeau matérialisant la ligne d'arrivée, et la fin de la course, devront se rendre à vitesse réduite dans la "Zone de contrôle à l'arrivée", afin que les Commissaires de course puissent procéder à la collecte des données des GPS, et remettent les compteurs GPS à zéro.

Si les conditions météo permettent de reprendre la course, les compteurs GPS seront activés sur la ligne de départ par les contrôleurs de l'organisation. Ensuite la même procédure que pour le premier départ sera appliquée.

CHANGEMENT DE PILOTE ET/OU DE VOILE OU DE PNEU

Les changements de pilotes, de voiles ou de pneus, devront se faire dans « la zone technique ». L'entrée dans cette zone devant se faire à vitesse réduite. Un Commissaire relèvera le temps passé dans la zone technique et ce temps sera ajouté au temps de course.

Si lors d'un changement de voile, les pilotes utilisent des voiles ayant des numéros différents de ceux qui ont été déclarés lors de l'inscription, ils auront **OBLIGATION** de le signaler au Commissaire de la zone technique.

INCIDENTS

En cas d'abandon, le pilote doit revenir à vitesse réduite dans la « Zone technique », pour signifier son abandon au Commissaire de course présent dans cette zone.

Un pilote de char victime d'une crevaison ou en panne ne pouvant rejoindre la zone technique par ses propres moyens devra garer son char en dehors de la piste et faire appel aux véhicules d'assistance pour un éventuel remorquage jusqu'à la zone technique ou le parc coureurs. Par sécurité, cette procédure de remorquage ne pourra être effectuée qu'entre les manches ou à la fin de l'épreuve.

PENALITES (Applicables par le Jury)

Départ anticipé : 10' de pénalité

Renversement d'un drapeau ou d'une marque de parcours : 10' de pénalité

Non-respect des règles de priorité : 10' de pénalité

Changement de pilote hors de la zone technique : Disqualification

Arrêts non justifiés hors de la zone technique : Disqualification

Marques de parcours non respectées : Disqualification

Le non passage de la ligne d'arrivée sera considérée comme un abandon.

L'absence d'enregistrement du char dans « **la zone de contrôle à l'arrivée** » sera considérée comme un abandon.

Autres infractions aux ISRR : pénalités déterminées par le jury.

CLASSEMENTS

Les « 100 kms de Leucate » étant une course d'endurance, l'ordre de passage des chars sur la ligne d'arrivée après la levée du drapeau à damier n'est pas un critère de classement, mais seulement une information permettant d'identifier et de compter les chars ayant passé la ligne d'arrivée.

Les valeurs retenues pour les calculs, sont la distance parcourue et le temps de course relevés sur les compteurs GPS de chaque char, auxquels s'ajoutent les éventuels temps d'arrêts dans la « zone technique » et les pénalités attribuées par le Jury.

La méthode de classement retenue pour les « 100 kms de Leucate » est basée sur la vitesse moyenne de chaque char dans chaque catégorie, selon la formule :

Vitesse moyenne d'un char = Distance parcourue / Temps de course (Données GPS) + temps d'arrêt(s) dans zone technique + pénalité(s)

Bonne course.